

Grenoble, le 07 septembre 2022

Réf : 2022-55

Affaire suivie par :  
Les Inspecteurs d'arts plastiques  
Les inspecteurs d'éducation musicale  
Tél : 04 76 74 70 62  
Mél : ce.ipr-ien@ac-grenoble.fr

Les Inspecteurs d'arts plastiques  
Les inspecteurs d'éducation musicale et chant choral

à

Rectorat de Grenoble  
7, place Bir-Hakeim CS 81065  
38021 Grenoble Cedex 1

Mesdames, Messieurs les professeurs d'arts plastiques,  
Mesdames, Messieurs les professeurs d'éducation musicale

s/c de

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement,

**Objet : Lettre de rentrée aux enseignants d'arts plastiques et d'éducation musicale et chant choral – année scolaire 2022-2023.**

Chères et chers collègues,

Nous vous souhaitons à toutes et tous une bonne année scolaire 2022-2023 et adressons nos vœux de bienvenue aux nouveaux entrants dans l'académie.

En cette période de rentrée, nous tenons avant tout à saluer votre engagement professionnel et la qualité de votre travail qui ont permis d'assurer la continuité pédagogique lors des plus rudes épisodes de la crise sanitaire et de veiller ainsi à la réussite de tous nos élèves. L'évolution de la situation demeurant toujours incertaine, vous pourrez enrichir les stratégies que vous avez déjà élaborées en vous orientant vers la page [Eduscol](#) actualisée relative à la continuité pédagogique. Vous y trouverez non seulement des informations complémentaires sur ce point mais aussi de nouveaux outils pédagogiques conçus en ce sens.

Comme vous avez pu le constater, la [circulaire de rentrée parue au BO N°26 du 30 juin 2022](#) place l'Education Artistique et Culturelle au rang des priorités nationales. Son chapitre 3 : *Une École engagée pour le bien-être des élèves*, précise en effet que l'éducation artistique et culturelle est « au service du plein épanouissement et de la réussite de tous les élèves ». Cette attention explicite au bien-être implique une notion de plaisir qui ne doit pas être négligée. Elle est d'ailleurs mentionnée dans le programme d'éducation musicale : « Prenant en compte la sensibilité et *le plaisir* de faire de la musique comme d'en écouter, [l'éducation musicale] apporte aux élèves les savoirs culturels et techniques

nécessaires au développement de leurs capacités d'écoute et d'expression. » (*Préambule du programme pour le cycle 4 – Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015.*)

Ce plaisir, la satisfaction de pouvoir exprimer ses émotions par des vecteurs autres que la parole ont été manifestes chaque fois que les adolescents ont eu l'occasion de les mobiliser que ce soit lors des concerts des chorales ou à l'occasion de tout autre temps de pratique artistique en classe ou d'expositions de travaux d'élèves.

Les diverses stratégies pédagogiques que vous avez élaborées, et consolidées avec le temps, sont autant d'initiatives permettant à tous nos élèves d'aborder le monde du sensible en développant leur potentiel créatif et en les amenant à développer un esprit critique et éclairé. En effet, pratiquer les arts de manière réflexive, questionner le fait artistique, développer une pratique à visée artistique, expliciter choix et démarche, nourrissent l'Éducation Artistique et Culturelle qui caractérise nos enseignements. Ces approches pédagogiques, intrinsèquement liées à nos disciplines artistiques, sont à poursuivre afin que nos élèves deviennent des citoyens éclairés sur le monde qui les entoure. De fait, renforcer la rencontre avec les œuvres d'art est un point essentiel qui les amènera à comprendre les intentions artistiques et les processus de création tout en débattant sur ce qui **est** et **fait** œuvre.

Priorité nationale, l'Éducation Artistique et Culturelle est actuellement dotée d'importants moyens, notamment avec le **Pass Culture**. Celui-ci favorise, dans un premier temps, la démocratisation de l'accès à la culture en engageant l'élève dans ses choix culturels et en développant chez lui l'autonomie. Mais il vous permet également de concevoir des activités d'Éducation Artistique et Culturelle pour vos classes de la quatrième à la terminale, en recourant à la part collective du Pass Culture. Des conseils peuvent être utilement sollicités concernant ce dernier et plus largement lors de la conception de projets engageant des partenariats (artistes, structures culturelles) en sollicitant les conseillers de la DAAC à Grenoble ou les CODAC dans les DSDEN. L'ensemble de ces personnels est détaillé sur le site de la DAAC à la page :

[http://www.ac-grenoble.fr/arts-culture/?page\\_id%20=1972](http://www.ac-grenoble.fr/arts-culture/?page_id%20=1972)

Il nous faut toutefois garder en mémoire que chaque action prend du sens lorsqu'elle s'appuie sur les axes pédagogiques du contrat d'objectifs et du projet d'établissement. De même, l'interaction avec les partenaires ainsi que l'interdisciplinarité contribuent de façon certaine à éprouver l'art et à enrichir les savoirs culturels. Le tout devant être adossé aux questionnements actuels que la création suscite.

Accompagner nos élèves vers la maîtrise de savoirs culturels, techniques, théoriques ; développer leurs compétences vocales et plasticiennes ; cela permet de consolider et d'enrichir leur **maîtrise de l'oral**. Cet accompagnement prend davantage de sens s'il est pensé et conçu à l'échelle du parcours de l'élève, en cohérence avec ses choix et son projet d'orientation.

En donnant régulièrement une place importante à l'oral par la mise en œuvre de stratégies pédagogiques adaptées, vous participerez à familiariser vos élèves avec la prise de parole, les amenant ainsi à expliciter et justifier leurs choix, à savoir échanger avec leurs pairs dans un esprit de confiance, d'écoute et de respect.

Dans nos disciplines, chaque apprenant est amené à rendre compte des démarches qu'il engage, des choix plastiques qu'il opère, de la pertinence des connaissances qu'il sollicite dans le but d'éclairer un projet personnel mûri. Il explicite ce qu'il ressent lors des activités de perception et décrit sa démarche et la nature de sa contribution dans les activités de production. Cette approche contribue activement à préparer les élèves du collège à l'oral du DNB et ceux du lycée aux prestations orales des épreuves terminales (enseignement optionnel, de spécialité et grand oral).

Le travail engagé depuis quelques années au collège comme au lycée autour de l'évaluation par compétences mais aussi autour de l'oralité est, de fait, à poursuivre. En effet, pensée et construite dans le temps, l'évaluation constitue un accompagnement formatif permettant de rendre nos élèves acteurs de leurs apprentissages. Par la compréhension claire des objectifs à atteindre, nos élèves seront placés en situation de réussite. Aussi, une explicitation précise des demandes, des attendus et des questionnements soulevés, conduira petit à petit chacun d'entre eux à maîtriser les savoirs disciplinaires mais aussi les domaines du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture. Cela

se percevra notamment dans la maîtrise du domaine 1 qui concerne le langage parlé, écrit et expressif à travers la pratique : « S'exprimer, analyser sa pratique, celle de ses pairs ; établir une relation avec celle des artistes, s'ouvrir à l'altérité grâce à la maîtrise des langages des arts ».

Collège :

<https://eduscol.education.fr/716/les-epreuves-du-dnb>

<https://eduscol.education.fr/713/modalites-d-attribution-du-diplome-national-du-brevet>

<https://eduscol.education.fr/141/modalites-d-evaluation-des-acquis-scolaires-des-eleves>

Lycée :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121271N.htm>

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121378N.htm>

Nous souhaitons aussi attirer votre attention sur la carte académique des formations, arrêtée par la Rectrice, dont l'objectif est de proposer une offre d'enseignements de spécialité au lycée répondant au mieux aux parcours des élèves. Il serait donc souhaitable que la potentielle continuité des parcours d'enseignement artistique du collège au lycée soit davantage investie et soit facilitée par une communication renforcée entre les enseignants des lycées et ceux de leurs collèges de secteur. Nous nous tenons à votre disposition pour initier, faciliter ou entretenir ces échanges.

Concernant l'enseignement de spécialité Arts Plastiques, il est à rappeler que les œuvres, thèmes, questions de référence du baccalauréat pour la session 2023 (cette année donc) sont inchangées. Ce n'est qu'à partir de la rentrée 2023-2024 que de nouvelles œuvres entreront dans les programmes :

2022 – 2023 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo26/MENE2117449N.htm>

2023 – 2024 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo27/MENE2216111N.htm>

#### **Evolution professionnelle et carrière :**

Nos disciplines artistiques disposent de formations de qualité concernant la préparation aux concours internes. Aussi, nous invitons tous les professeurs contractuels ou certifiés désireux de passer ces concours à s'y inscrire avant le 23 septembre 2022. Ces formations sont régulièrement couronnées de succès, témoignant ainsi de leur grande efficacité.

<https://ftlv.web.ac-grenoble.fr/node/55>

Comme chaque année, plusieurs professeurs sont concernés par leur entretien de carrière (PPCR). Nous leur conseillons vivement de préparer celui-ci avec attention et les invitons à consulter le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation car il sera la base de nos échanges.

<https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>

A ce titre vous trouverez un outil d'aide à télécharger sur le lien ci-après dans la rubrique : *La préparation du rendez-vous de carrière.*

<https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>

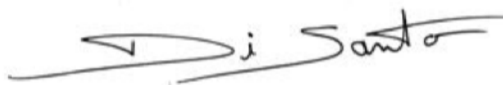
Enfin, toutes vos actions (expositions dans les EPLE, dans des structures culturelles partenaires de l'école, rencontre avec des artistes, etc.) méritent d'être valorisées et diffusées. Pour cela, vous disposez sur le site *Arts Plastiques* (voir lien infra) d'une page dédiée aux actions artistiques et culturelles que vous menez avec vos élèves au sein de vos établissements. N'hésitez pas à faire remonter ces actions (projets explicités et réalisations) afin qu'elles soient mises en valeur et partagées entre tous. Le site dédié à l'éducation musicale quant à lui devrait être repensé cette année ; vous serez informés de son actualisation.

Concernant l'enseignement facultatif de chant choral, nous espérons que la reprise des concerts de l'an dernier pourra se poursuivre pour le plaisir des élèves et de leurs parents et au bénéfice du rayonnement des établissements. Cet enseignement qui a débuté à la rentrée 2018 est défini par *l'Arrêté du 9 janvier 2018 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 modifié relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège*. Son volume horaire est de 72 heures annuelles, dont au moins une heure hebdomadaire. L'heure hebdomadaire permet d'assurer l'organisation de séance de travail de la chorale, les 36 heures annualisées visent à répondre à des besoins particuliers liés à la mise en œuvre du projet (répétitions exceptionnelles, concerts, travail par pupitres...).

Le Plan choral, toujours en cours, est animé par Jean Chourry, chargé de mission, qui peut être joint à l'adresse : [jean.chourry@ac-grenoble.fr](mailto:jean.chourry@ac-grenoble.fr)

Vous souhaitant une année artistiquement riche et au service de vos élèves,

Fabrice DI SANTO



IA-IPR  
Arts Plastiques

Yves RAUCH



IA-IPR  
Éducation Musicale et Chant Choral

Ci-après, les liens de quelques sites importants à consulter :

Portail interministériel de l'Éducation Artistique et Culturelle :

<http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-education-artistique-culturelle.html>

Site national Arts Plastiques :

<https://eduscol.education.fr/2341/arts-plastiques>

Site académique Arts Plastiques :

<https://arts-plastiques.web.ac-grenoble.fr/>

Plan Académique de Formation :

<https://bv.ac-grenoble.fr/ipaf/module/search>